

ATTESTATION FEDERALE D'ASSURANCE

(à utiliser si l'attestation d'assurance ne répond pas aux exigences légales du code du sport ou aux règlements spécifiques en vigueur en Polynésie Française et Nouvelle-Calédonie)

Je soussigné,, responsable de la structure commerciale agréée
..... ou en cours d'agrément par la FFESSM, sise,
déclare que celle-ci est assurée (par tacite reconduction / à partir du /
jusqu'au) en Responsabilité Civile.

N° police :

M, courtier* / agent en assurance (rayer la mention inutile), demeurant
..... et agissant pour le compte de la compagnie
....., certifie les garanties suivantes :

- Responsabilité civile professionnelle d'un établissement sportif couvrant notamment les dommages causés à autrui par suite de fautes et négligences commises par l'assuré, y compris le non-respect de la réglementation en vigueur. Toutefois, nous ne vous garantissons pas en cas de sinistre provoqué avec une intention délibérément délictuelle, par vous-même ou quiconque ayant la qualité d'assuré sous réserve des dispositions de l'art L121-2 du code des assurances relatif aux personnes dont on est civilement responsable.

On entend par ASSURES:

a) Le souscripteur, ses représentants légaux s'il est une personne morale et ses préposés;

b) Toutes personnes habilitées à enseigner les Activités Physiques et Sportives contre rémunération et exerçant leur activité dans l'établissement sous les ordres ou avec l'autorisation du souscripteur ou de ses représentants;

c) Les personnes habituellement ou occasionnellement admises dans l'établissement pour y exercer les activités de plongée, non licenciées auprès de la FFESSM.

Date, cachets et signatures:

Structure commerciale
Le représentant

Cabinet d'assurance
Le Représentant

*Pour les courtiers, il est impératif que la présente attestation soit signée par la compagnie d'assurance (cachet obligatoire).